

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : le 9 Octobre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : **39**

L'An deux mille quinze, le quinze du mois d'Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni Salle Doumer, Place Doumer, en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GERARD, Député-Maire*.

Etaient présents : Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Patrice ADJIBI, Pascale HUBERT, Loïc CATHELAIN, Luigi CICERO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, Véronique HARDOUIN, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Emilie BOULET, Annie DELOBEL, Patricia DEFRANCE,

Philippe HARQUET, Christian DELESCLUSE, Martine ROUSSEL-VANHEE.

Etaient excusés :

Fanny DUPONT ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE

Rémy VERGÈS ayant donné pouvoir à René HODEN

Eric GILLET ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN

Didier LEMAITRE ayant donné pouvoir à Nicolas PAPIACHVILI

Odile VIDAL-SAGNIER ayant donné pouvoir à Philippe HARQUET

Sylvie GODDYN ayant donné pouvoir à Christian DELESCLUSE

--- oOo ---

DÉCISIONS MUNICIPALES

CULTURE

Le 29 Juin 2015 : Détermination des tarifs applicables aux ateliers de pratiques artistiques jeunes de la Ville de Marcq-en-Baroeul au 1^{er} Septembre 2015. (2015_06_N°0032_DEC)

FINANCES

Le 20 Juillet 2015 : Modification de l'encaisse de la régie de recettes «Accueil-Enfance et Jeunesse». (2015_07_N°0037_DEC)

Le 8 Juin 2015 : Création d'une régie de recettes pour la Ferme aux Oies. (2015_06_N°0030_DEC)

JEUNESSE

Le 21 Juillet 2015 : Extension de l'objet de la régie de recettes «Accueil-Enfant et Jeunesse» à la perception de «la vente des cartes résidentielles de la zone bleue». (2015_07_N°0039_DEC)

Le 20 Juillet 2015 : Décision municipale portant actualisation de la tarification des accueils de loisirs municipaux à compter du 2 Septembre 2015. (2015_07_N°0035_DEC)

Le 26 Juin 2015 : Décision municipale portant création de tarification pour l'accès au site de la Ferme aux Oies – Pavé Stratégique. (2015_06_N°0033_DEC)

ENSEIGNEMENT

Le 26 Juin 2015 : Réforme des rythmes scolaires : tarification pour l'année 2015/2016 des temps d'activités périscolaires pour les enfants inscrits en école élémentaire publique. (2015_06_N°0023_DEC)

Le 26 Juin 2015 : Restauration scolaire : tarification pour l'année scolaire 2015/2016. (2015_06_N°0024_DEC)

Le 26 Juin 2015 : Garderie scolaire : tarification pour l'année scolaire 2015/2016. (2015_06_N°0025_DEC)

AFFAIRES JURIDIQUES

Le 2 Octobre 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 1 483,34 euros correspondant au sinistre survenu le 31 mars 2015 (dégradations involontaires sur la barrière à l'entrée du Centre Technique Municipal). (2015_10_n°0045_DEC)

Le 21 Septembre 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 103,11 euros correspondant au sinistre survenu le 13 Juin 2015. (dégradations involontaires au véhicule Renault Kangoo immatriculé AV 938 NM). (2015_09_N°0043_DEC)

Le 14 Septembre 2015 : Décision d'ester en justice suite à la requête en annulation déposée le 8 Septembre 2015 par Maître Alain VAMOUR, Avocat au Barreau de Lille, pour le compte de diverses personnes (6) à l'égard du permis de construire délivré le 24 Mars 2015 à la SNC MARIGNAN RESIDENCES, pour la réalisation de 50 logements collectifs sur un terrain repris au 850 Avenue de la République. (2015_09_N°0042_DEC)

Le 7 Septembre 2015 : Décision d'ester en justice suite à la requête en annulation déposée le 22 Juillet 2015 par Maître Eric FORGEOIS, Avocat au Barreau de Lille, pour le compte des Epoux VITRAC-LEPRINCE, domiciliés à Marcq-en-Baroeul, 6 Rue de la Petite Hollande, à l'égard du permis de construire délivré le 20 Mai 2015 à la SARL VESTA PROMOTION, pour la réalisation de 16 logements collectifs sur un terrain repris au 930 Avenue de la République et Boulevard Clémenceau. (2015_09_N°0041_DEC)

Le 31 Août 2015 : Révision de loyer des locaux sis 111 Avenue Foch mis à disposition de l'Inspection Académique de Lille. (2015_09_N°0040_DEC)

Le 20 Juillet 2015 : Décision d'ester en justice suite à la requête en annulation déposée le 30 Juin 2015 par Maître Pierre-Etienne BODART, Avocat au Barreau de Lille, pour le compte des Epoux DHENIN, domiciliés à Marcq-en-Baroeul, 52 Rue

Jean Racine à l'égard du permis de construire délivré le 26 Janvier 2015 à Monsieur Cédric VERNIER, pour des travaux sur l'immeuble situé au 54 Rue Racine et de la décision de rejet du 28 Avril 2015 à propos de son recours gracieux. (2015_07_N°0038_DEC)

Le 20 Juillet 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 859,35 euros correspondant au sinistre survenu le 3 Mars 2015 (dégradations par inscription par tags au cimetière sis Chemin du Château d'Eau). (2015_07_N°0034_DEC)

Le 23 Juin 2015 : Acceptation du versement d'une indemnité d'assurances d'un montant de 297,45 euros correspondant au sinistre survenu le 7 Avril 2015 (dégradations involontaires au véhicule Renault Major immatriculé BW 906 QL – balayeuse). (2015_06_N°0031_DEC)

SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES

Le 21 Juillet 2015 : Décision municipale portant création de tarifs d'animation pour les Aînés et inter-génération dans le cadre de l'escapade du 1^{er} Octobre 2015. (2015_07_N°0036_DEC)

L'ensemble de ces Décisions Municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

VOTANTS : 39

Monsieur le Maire

2015_10_n°0088 : Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs - SIGAL : communication du rapport d'activités.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2015_10_n°0089 : Adhésion de la commune de Comines au sein du SIVOM Alliance Nord-Ouest. **Adoptée à la Majorité Absolue**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la ville de Comines au SIVOM alliance Nord-Ouest conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/FN)

Abstention = 3 (PS-Verts/PC)

La délibération 2015_10_N°0089 _DEL est adoptée à la Majorité Absolue

**COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

Sophie ROCHER

2015_10_n°0090 : Politique de la Ville. Programmation 2015- second volet. **Adoptée à l'unanimité**

La politique de la Ville vise à remédier aux écarts de développement économique et social sur le quartier de la Briqueterie. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le second volet de la programmation 2015 pour un montant de 20 536 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0090_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_n°0091 : Conseil citoyen. Subvention exceptionnelle d'aide au démarrage. **Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une aide au démarrage à l'association « le conseil citoyen du quartier de la Briqueterie » pour un montant de 500 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0091_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_n°0092 : mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants sur le quartier de la Briqueterie. **Adoptée à l'unanimité**

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un dispositif cofinancé par la Ville et le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais. Dans le cadre de la programmation 2015 de la politique de la Ville, la demande subvention n'a pas été accordée faute d'un portage associatif. La ville de Marcq-en-Baroeul souhaite cependant mettre en place ce dispositif favorisant l'initiative des habitants. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 3000 € au conseil citoyen du quartier de la Briqueterie.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0092_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0093 : Adhésion au dispositif «crédit-loisirs» et conventionnement avec La Mission Locale de Lille (+ convention). **Adoptée à l'unanimité**

Le dispositif « crédit-loisirs » de la Mission Locale de Lille permet l'accès à la culture à un public dont les revenus mensuels sont inférieurs à 610 € ou dont le quotient familial est inférieur à 500 €. La Ville de Marcq-en-Baroeul souhaite permettre l'accès aux structures culturelles marcquoises. Il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif « chèques crédit-loisirs ».

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0093_DEL est adoptée à l'unanimité

FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE et HANDICAP

Catherine JONCQUEZ

2015_10_N°0094 : UNICEF : adhésion à l'UNICEF FRANCE et signature de la convention d'objectifs liant l'UNICEF FRANCE et la Ville de Marcq-en-Baroeul dans le cadre du renouvellement du titre «Ville Amie des Enfants». **Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Marcq-en-Baroeul vient d'obtenir le renouvellement du titre «Ville Amie des Enfants» décerné par l'UNICEF qui récompense la qualité des actions mises en place en faveur des enfants répondant aux obligations de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à l'UNICEF France et le versement d'une cotisation annuelle de 200 euros

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0094_DEL est adoptée à l'unanimité

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT, DE L'EMPLOI, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU PROTOCOLE

Denis TONNEL

2015_10_N°0095 : Subvention au profit des artisans et des commerçants, dans le cadre du FISAC, pour des travaux d'embellissement, de mises aux normes et d'aménagement de lieux recevant du public. **Adoptée à l'unanimité**

Par sa délibération du 4 octobre 2012, la Ville de Marcq-en-Baroeul a approuvé un certain nombre d'actions dans le cadre du Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) destinées à soutenir, promouvoir et dynamiser le tissu artisanal et commercial marcquois dont un dispositif d'aides directes dans le

cadre des travaux réalisés par des enseignes marcquoises Les aides sont attribuées sur dossier justificatif. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de subventions pour un montant de 6755 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0095_DEL est adoptée à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ET ACTIONS EDUCATIVES

Joëlle LONGUEVAL

2015_10_N°0096 : Ecole Saint Aignan : Année Scolaire 2014/2015 – attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Pont Saint Esprit. **Adoptée à la Majorité Absolue**

Les écoles privées ne s'inscrivent plus dans les projets de classes de découverte organisées par la Ville de Marcq-en-Baroeul. Au vu des projets pédagogiques des établissements et des justificatifs fournis, une aide financière dans le cadre de l'organisation peut être attribuée. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 1143 € à l'école Saint-Aignan pour une classe de découverte à Pont Saint Esprit.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/FN)

Contre = 1 (PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_10_N°0096_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES

JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Françoise GOUBE

2015_10_N°0097: Dénomination de la placette et du cheminement situé au bout de la Rue Raymond Derain jusqu'à l'écluse. **Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Ville, il est demandé au Conseil Municipal de dénommer la placette et le chemin qui longe les immeubles en cours de construction en bordure de la Marque Jean-Paul HOFMANN.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0097_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0098 : Dénomination de la nouvelle voie desservant les immeubles en cours de construction sur le site de Lézis-Lambrecq, entre la Rue Gabriel Péri et la Rue du Lazaro. **Adoptée à la Majorité Absolue**

Dans le cadre de la réhabilitation du site de LEZIS-LAMBRECQ, une nouvelle voie desservira la rue Gabriel Péri et la rue du Lazaro, il est demandé au Conseil Municipal de dénommer cette nouvelle voie Jacques CHABAN-DELMAS.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (PC)

La délibération 2015_10_N°0098_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

2015_10_N°0099 : Cession d'un terrain Rue du Fort. **Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Marcq-en-Baroeul a fait l'acquisition en 1989 d'un terrain situé Rue du Fort, cadastré section AM numéro 10 pour une contenance de 17 a 40 ca, en bordure de l'Autoroute A 22. La Société BPD MARIIGNAN qui va réaliser une opération de construction de logements sur la propriété contiguë, a fait savoir à la Ville de Marcq-en-Baroeul qu'elle serait intéressée par la maîtrise foncière de cet espace afin de réaliser un aménagement paysager. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce terrain au prix de 8700 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0099_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0100 : Cession d'une partie de voirie Rue du Fort. **Adoptée à la Majorité Absolue**

La Ville de Marcq-en-Baroeul est propriétaire d'un terrain situé Rue du Fort, cadastré section AM numéro 205 pour une contenance de 39 a 86 ca, en bordure de la Rocade Nord-Ouest. Monsieur Jean Luc DUPISON, le riverain, par courrier reçu en mairie le 15 septembre 2015 a confirmé son souhait de procéder à l'acquisition de ce terrain. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce terrain au prix de 880 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)

Abstention = 1 (PC)

La délibération 2015_10_N°0100_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

2015_10_N°0101 : Echange foncier avec la Métropole Européenne de Lille – Rectification d’un numéro de parcellaire. **Adoptée à l’unanimité**

Par une délibération adoptée à l’unanimité le 23 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de réserver une suite favorable à la procédure d’échange sans soulte avec la METROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE entre les parcelles situées le long du Pavé Stratégique et celles dans l’enceinte de la Ferme aux Oies. Lors de la rédaction de ce document, une erreur s’est glissée dans la désignation en visant la parcelle cadastrée AI numéro 440 alors qu’il s’agissait de la parcelle AI numéro 340. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la rectification du numéro de cette parcelle.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0101_DEL est adoptée à l’unanimité

2015_10_N°0102 : Pavé stratégique – acceptation du transfert à la ville de promesses de vente. **Adoptée à l’unanimité**

Divers propriétaires particuliers ont accepté de souscrire des promesses de vente au bénéfice de la Société DECATHLON qui envisageait en partenariat avec la Ligue des Flandres de Tennis la mise en œuvre d’un projet orienté sur le développement de la pratique du tennis. Ce projet est aujourd’hui abandonné. Considérant qu’une partie des fonciers est reprise dans la réserve de superstructure numéro 4 au Plan Local d’Urbanisme pour la création d’un équipement sportif par la Ville, il est apparu souhaitable que les promesses en cause puissent être transférées au bénéfice de la Ville de Marcq-en-Baroeul avec l’accord des propriétaires concernés. Il est demandé au Conseil Municipal d’accepter le transfert au bénéfice de la Ville de Marcq-en-Baroeul les promesses de ventes.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0102_DEL est adoptée à l’unanimité

2015_10_N°0103 : Centre équestre régional René Dujardin – report de l’échéance de la convention d’occupation temporaire du domaine public. **Retiré de l’OJ**

RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS

Alain CHASTAN

2015_10_N°0104 : Personnel Communal : mise à disposition d’un Agent Municipal auprès d’une Association (+ convention). **Adoptée à l’unanimité**

Par la délibération du 18 décembre 2014, et conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition d'agents municipaux auprès d'associations marcquoises. Il est demandé au Conseil Municipal d'acter la mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association Boxing Team Marcquois.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0104_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0105 : mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les cadres d'emplois des Administrateurs et des Attachés Territoriaux. **Adoptée à la Majorité Absolue**

Le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 a institué la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR). Cette dernière vient en substitution du régime indemnitaire existant pour les agents de la catégorie A de la filière administrative. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre de la PFR à compter du 1^{er} décembre 2015.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire/FN)

Contre = 3 (PS-Verts/PC)

La délibération 2015_10_N°0105_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

2015_10_N°0106 : Contrat d'apprentissage. **Adoptée à l'unanimité**

Par des délibérations des 4 octobre 2012 et 27 juin 2013, le Conseil Municipal a validé la création de postes en contrat d'apprentissage pour l'obtention de diplômes relevant notamment du domaine de la petite enfance. Il est demandé au Conseil Municipal de conclure deux contrats d'apprentissage au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0106_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0107 : Tableau des effectifs permanents : modifications. **Adoptée à l'unanimité**

Au regard de l'évolution des besoins de la collectivité, Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0107_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0108 : Formation des agents de la Police municipale – vacations. **Adoptée à la Majorité Absolue**

Conformément au décret n°2000-276 du 24 mars 2000, les agents de la police municipale de la Ville de Marcq-en-Baroeul sont autorisés à utiliser le Tonfa. Conformément à l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de la police municipale, les agents de la ville de Marcq-en-Baroeul bénéficient d'une formation préalable à la délivrance du port d'armes. Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'avoir recours à un formateur agréé.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (/PC)

La délibération 2015_10_N°0108_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

2015_10_N°0109 : Mise à disposition d'agents municipaux auprès du SIVOM Centre Métropole. (+ 3 conventions). **Adoptée à la Majorité Absolue**

La Ville de Marcq-en-Baroeul est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Centre Métropole. Afin d'optimiser la gestion de ce syndicat et de maîtriser les effectifs, il est recherché une mutualisation des effectifs des 3 communes membres. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition de 3 agents municipaux auprès du SIVOM Centre Métropole.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN)

Contre = 1 (/PC)

La délibération 2015_10_N°0109_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES

Françoise EULRY-HENNEBELLE

2015_10_n°0110 : Association des Aînés du Buisson : subvention exceptionnelle en soutien à l'animation pour le partenariat apporté dans le cadre de la Fête du Parc Valmy, le 13 juin 2015. **Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Marcq-en-Baroeul organise chaque année la fête du parc Valmy et sollicite la collaboration des associations du quartier. L'association des aînés du Buisson a mis en place les éléments de décoration. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association des aînés du Buisson.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0110_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_n°0111 : Club Paul Cordonnier : subvention exceptionnelle au titre du «Soutien à l'Animation » pour le partenariat apporté dans le cadre de la Semaine Bleue «A tout âge, créatif et citoyen». **Adoptée à l'unanimité**

Dans le cadre de la semaine bleue, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € au club Paul Cordonnier.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0111_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_n°0112 : Foyer socio-éducatif du Collège des Rouges-Barres : subvention exceptionnelle au titre du «soutien à l'animation» pour le partenariat apporté dans le cadre des banquets des aînés à l'Hippodrome, les 4 juin et 26 novembre 2015. **Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Marcq-en-Baroeul a mis en place avec la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du collège des Rouges Barres un partenariat dans le cadre des banquets des aînés des 4 juin et 26 novembre 2015. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au foyer socio-éducatif du collège des Rouges Barres.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-Verts/FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0112_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0113 : Association des Aînés du Pont : subvention exceptionnelle au titre du «soutien à l'animation» pour le partenariat apporté dans le cadre des loisirs des Aînés au foyer d'animation du quartier du Pont, Château Vanderhaeghen. **Adoptée à l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association des aînés du Pont pour l'acquisition d'un téléviseur.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0113_DEL est adoptée à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Pierre VERLEY

2015_10_N°0114 : Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «La Goutte d'Eau, projet Madagascar». **Adoptée à l'unanimité**

La Ville de Marcq-en-Baroeul apporte son soutien aux actions humanitaires dans le cadre des bourses humanitaires. Il est demandé au Conseil Municipal une subvention de 150 € à l'association ZBO.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire/PS-VERTS/ FN/PC)

La délibération 2015_10_N°0114_DEL est adoptée à l'unanimité

2015_10_N°0115: Bourses Humanitaires : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association «ZBO». **Adoptée à la Majorité Absolue**

La Ville de Marcq-en-Baroeul apporte son soutien aux actions humanitaires dans le cadre des bourses humanitaires. Il est demandé au Conseil Municipal une subvention de 300 € à l'association la Goutte d'eau, projet Madagascar.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_10_N°0115_DEL est adoptée à la Majorité Absolue

Rapport supplémentaire déposé sur table

2015_10_N°0116 : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Adoptée à la Majorité Absolue

Lors de sa séance du 25 juin 2014, le Conseil Municipal a adopté une motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le 19 septembre dernier, une nouvelle mobilisation a eu lieu pour alerter nos concitoyens sur la décision de l'Etat de réduire de 30 % les dotations accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Cette baisse massive est sans précédent et concerne chaque commune, chaque habitant sans exception. C'est pourquoi il est important de renouveler nos inquiétudes face à ce désengagement de l'Etat. Il est demandé au Conseil Municipal prendre acte de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire/FN/PC)

Abstention = 2 (PS-Verts)

La délibération 2015_10_N°0116 _DEL est adoptée à la Majorité Absolue